



PROJET PÉDAGOGIQUE

SÉJOUR Ados 11/17 ans

« LES VOILES D'AZUR »

215, Route du Pellegrin 83250 LA LONDE-LES-MAURES (Var)

du 8 au 12 juillet 2024

DESCRIPTIF DU SÉJOUR

Types : séjour de vacances en pension complète en bungalows toilés

Date : du 08 au 12 juillet 2024

Publics : 16 jeunes âgés de 11 à 17 ans inscrits au Local des Jeunes tout au long de l'année soit 8 filles et 8 garçons pour ce séjour

Lieu : Les Voiles d'Azur 215, route du Pellegrin 83250 La Londe-les-Maures

Numéro de déclaration du séjour à DDJS :

Organisateur : Local des Jeunes de Saint-Paul de Varcès

Equipe sur site : 1 directeur adjoint/animateur, 1 animateur

LES AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

- Permettre l'accès aux vacances dans les meilleures conditions possibles à tous les adolescents, sans discrimination
- Faire vivre un temps de vacances collectif
- Participer au bien-être des jeunes
- Mettre en avant les valeurs citoyennes et morales

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU SEJOUR

- Accompagner à une meilleure connaissance de ses envies
- Développer l'autonomie des jeunes et les responsabiliser
- Découvrir et s'approprier la vie en collectivité
- Renforcer la cohésion du groupe

ORGANISATION

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20240206-240206_DEL3-DE

1/ La vie quotidienne :

- Écouter et prendre en compte les besoins de chacun en toute vigilance.
- Favoriser et développer les échanges entre les jeunes.
- Organiser la répartition des tâches de la vie quotidienne du groupe (rangement des bungalows...).
- Veiller à la mixité des groupes afin que les jeunes ne restent pas qu'avec leur cercle d'affinité.

Il est important que chaque jeune trouve sa place au sein du groupe durant le séjour.

2/ Les activités :

- Amener le jeune à faire part de ses souhaits d'activité mais aussi lui donner envie de découvrir de nouvelles activités.
- S'assurer de la sécurité morale et physique des jeunes.
- Développer l'autonomie dans les tâches les plus simples (rangement des bungalows, débarrassage...). Amener les jeunes à s'impliquer et à se prendre en charge.
-

3/ Vivre ensemble :

- Impliquer les jeunes dans les choix de la collectivité, mettre en avant les valeurs citoyennes et morales.
- Amener les jeunes à prendre conscience de l'importance de leur comportement ou leurs débordements éventuels.
- Leur permettre de comprendre que la solidarité peut être un comportement quotidien et non exceptionnel.
- Insister sur la notion de respect : langage, comportement, mais aussi au niveau du matériel et des locaux.
- Agir de la manière la plus juste possible, être à l'écoute, savoir faire part de ses choix et refuser les inégalités quelles qu'elles soient.

Nous devons amener le jeune à comprendre que toute décision individuelle entraîne des conséquences collectives, le jeune doit être capable d'utiliser son libre arbitre et son esprit critique.

4/ Le séjour :

Les animateurs tiennent un rôle important dans l'éducation et le développement des jeunes. Ils participent à la construction de leur personnalité et contribuent à les préparer au mieux à évoluer dans la société de demain. Cet objectif d'accompagnement se retrouve dans la mise en œuvre de l'organisation de la vie quotidienne du séjour et lors des activités proposées. La pratique du sport contribue ainsi à être un outil privilégié de transmission des valeurs de respect, d'égalité et de fraternité.

LES ACTIVITÉS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20240206-240206_DEL3-DE

L'activité est un support du séjour, un plaisir pour l'adolescent mais aussi un outil de développement du sens des responsabilités, de respect des règles, tout en permettant de renforcer l'assurance de l'individu. Ces activités doivent permettre de partager des sensations et des moments de convivialité autour de l'expérience de chacun.

- En début de séjour la création des groupes avec les animateurs. Ils sont constitués en fonction des tranches d'âges et en respectant dans la mesure du possible les affinités de tous.
- Au cours du séjour, en plus des activités comme les jeux sportifs, les grands jeux collectifs et la découverte des lieux autour du site d'accueil ou encore les veillées organisées par l'équipe d'animation, les jeunes pourront participer à des activités comme : la bouée tractée, le stand-up paddle, la nage Palme Masque Tuba (PMT) et bateau et bien d'autres...

Ces moments seront mis à profit pour échanger, acquérir des techniques, parler des savoir-faire et évaluer ses acquis.

Il est important de favoriser la pratique ou la découverte et surtout le plaisir d'être ensemble.

Les activités constituent des événements importants dans la vie du groupe. Ces moments de détente visent à montrer aux jeunes une forme de « vivre ensemble » sous son meilleur aspect : le partage et la convivialité.

L'équipe d'animation veillera en permanence à ce que toutes les règles et les conditions de sécurité maximales soient respectées.

LA VIE QUOTIDIENNE

Il est essentiel de bien définir le rôle de chacun dans tous les moments de la vie quotidienne. Des réunions seront organisées avec les jeunes selon les besoins et/ou les demandes.

Dans un premier temps :

- Visite du lieu d'accueil et des locaux (zones autorisées ou non).
- Installation dans les chambres avec la séparation des filles et des garçons.
- Rappel des règles de sécurité et de la vie quotidienne.

Les horaires :

- Le lever et le coucher seront organisés afin que les jeunes se prennent en charge.
- Les horaires pourront être aménagés en fonction de leur fatigue. Ces aménagements feront l'objet d'une discussion avec l'équipe d'animation.

Le respect des horaires pour la vie quotidienne et pour les activités est essentiel.

Les douches :

- Il faudra veiller à ce que les jeunes aient une hygiène correcte et définir les exigences en matière de rangement. Cet accompagnement sera assuré en veillant scrupuleusement au respect de l'intimité et de la pudeur des jeunes.

Les repas :

- Les repas seront sous forme de self (pension complète).

Les temps libres :

- Instants où les jeunes peuvent avoir un temps personnel et/ou en groupe. L'équipe d'animation sera néanmoins présente pour les accompagner.

L'argent de poche :

- Dès le premier jour, nous leur proposerons de récupérer leur argent de poche. Si le jeune

décide de garder son argent, en cas de perte ou de vol, encadrante ne pourra alors pas être engagée. Le montant est

Les téléphones :

- **Ils seront récupérés par les animateurs avant chaque activité.**

Une journée type :

- 08h30/09h30 : petit déjeuner
- 10h00/12h00 : activités / temps libre
- 12h15/13h15 : déjeuner
- 13h15/14h30 : temps calme, récupération
- 14h45/15h45 : activités
- 15h45/16h00 : goûter
- 16h15/17h30 : activités
- 17h30/19h00 : temps calme, douche, récupération
- 19h00/20h00 : dîner
- 20h30/23h00 : activités du soir (veillée)
- 23h00 : coucher

Des aménagements pourront être appliqués pour répondre aux contraintes d'organisation liées aux aléas et aux besoins inhérents à la vie du groupe.

LES ENCADRANTS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20240206-240206_DEL3-DE

Il est important de garder à l'esprit que les jeunes sont en vacances et donc tout mettre en œuvre pour que celles-ci soient réussies.

Tout doit être organisé au mieux pour leur permettre de prendre des repères et de se sentir bien durant le séjour.

Il est primordial que l'équipe d'animation soit dans un rôle dynamisant, sécurisant et un rôle de référent.

Les animateurs devront :

- Garantir le bon fonctionnement du séjour en accord avec le projet pédagogique
- Gérer la vie quotidienne en lien avec les jeunes
- Veiller à la sécurité physique de tous
- Être à leur écoute
- Proposer et organiser des activités
- Être présents pour les repas
- Être disponibles et attentifs aux besoins et souhaits des jeunes
- Signaler tout événement particulier même s'il paraît anodin
- Assurer les soins quotidiens (traitements médicaux)
- Prendre connaissance des fiches sanitaires de liaison
- Informer l'équipe des contres indications et des allergies
- Gérer les médicaments et trousse de premiers soins
- Tenir à jour le registre d'infirmerie

En complément de tâches liées à sa fonction d'animateur décrites en amont, l'animateur est chargé des relations avec les professionnels de la santé et la gestion des documents administratifs dans ce domaine.

Le directeur adjoint :

- Animateur de l'équipe
- Médiateur entre les différents acteurs du séjour (prestataires, animateurs, adolescent)
- Garant du respect de la réglementation

Il assumera les fonctions de coordination, d'organisation de gestion et d'évaluation en conformité avec le présent projet. Il sera formateur auprès de l'équipe d'animation et jouera un rôle décisionnel et pédagogique.

Il doit toujours être disponible et s'assurer du bon fonctionnement du séjour.

Il est important que l'équipe respecte une posture rigoureusement professionnelle durant l'ensemble des activités et du séjour.

LA GESTION DE L'ÉQUIPE

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20240206-240206_DEL3-DE

Une réunion sera mise en place de manière quotidienne en fin de journée afin de pouvoir faire un bilan sur la journée et faire l'analyse d'éventuelles difficultés rencontrées et rechercher des solutions.

Elle permettra également de valider la préparation de la journée du lendemain. L'animateur doit savoir adapter ce qu'il avait prévu à la réalité du moment, il ne peut pas y avoir d'improvisation totale car cela est une source d'angoisse pour les jeunes et les encadrants.

Rappel de quelques règles essentielles de comportement jeunes et adultes :

- Pas de téléphone portable pendant les activités et aux repas
- Écouteurs interdits pendant les activités et les repas

INTERDICTIONS ABSOLUES A RESPECTER EN TOUTES CIRCONSTANCES :

- **Interdiction totale de fumer des cigarettes et/ou produits illicites**
- **Interdiction totale de consommer de l'alcool**
- **Mixité interdite dans les douches et les bungalows**

L'animateur en tant que référent du jeune devra avoir une tenue, un langage et un comportement appropriés et professionnels.

- Les comportements ou attitudes ambiguës, la maltraitance ne sont pas tolérés
- Toutes les formes de violences physiques ou verbales sont à bannir
- Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi sera signalé aux autorités compétentes

Tout non-respect de l'un de ces points entraînera une suspension immédiate avant saisine du Conseil de discipline. Ces mises en garde sont établies pour la protection des jeunes et de l'équipe d'animation.

L'ÉVALUATION DU SÉJOUR

Lors de la dernière veillée, les jeunes pourront faire un bilan de leur séjour.

L'évaluation des objectifs se fera au quotidien et l'implication volontaire des jeunes dans les activités et les tâches ainsi que le recensement des incidents se feront de manière qualitative.